

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/925

Lyon 9e - Avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif du 27 janvier 2012 entre la Ville de Lyon et l'Association Sport dans la Ville - 18 quai du Commerce - EI 09069

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAIN (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/925 - LYON 9E - AVENANT N° 1 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF DU 27 JANVIER 2012 ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE - 18 QUAI DU COMMERCE - EI 09069 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de l'assiette foncière du Stade Joseph Boucaud sise 18 quai du Commerce à Lyon 9^e, d'une surface totale de 31 619 m² et composée des parcelles cadastrées BC 113, 114, 121, 122, 123, 124 et 125. Ces parcelles ont été acquises le 21 mai 1969 de la «Compagnie Générale de Navigation du Havre à Paris, Lyon et la Méditerranée » afin de permettre la réalisation d'un terrain de sport.

En vue de la réalisation d'un centre de formation et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes par le sport, la Ville a mis à disposition de l'Association Sport dans la Ville une partie du terrain d'assiette du Stade Joseph Boucaud sise 18 quai du Commerce à Lyon 9^e et cadastrée BC 113 pour une superficie de 6 025 m², par bail emphytéotique administratif des 6 et 8 mars 2006.

Ce bail, conclu pour une durée de 40 ans et moyennant une redevance locative annuelle de 16 000 €, a fait l'objet d'un avenant en date du 27 janvier 2012 pour permettre à l'Association d'édifier de nouvelles constructions, non prévues *ab initio* sur la partie de terrain mise à disposition.

Par ailleurs, afin de développer ses activités en faveur des jeunes Lyonnais dans la continuité des actions déjà entreprises avec succès, la Ville de Lyon a consenti à l'Association un autre bail emphytéotique administratif en date du 27 janvier 2012 sur une AUTRE partie du Stade Joseph Boucaud, cadastrée BC 114 d'une superficie de 19 300 m², ainsi que sur les parcelles BC 121, d'une superficie de 36 m², et BC 123, d'une superficie de 74 m².

Ce deuxième bail prendra fin le 7 mars 2046 pour avoir ainsi une durée alignée sur celle du bail emphytéotique administratif des 6 et 8 mars 2006 et donne lieu à une redevance locative annuelle de 40 000 €.

Les deux baux emphytéotiques administratifs portent donc sur une superficie totale de 25 435 m².

Toutefois, dans un courrier du 12 mars 2012, l'Association Sport dans la Ville a informé la Ville de Lyon que le montant de l'opération de désamiantage sur les bâtiments mis à disposition s'élevait à 180 000 €, entraînant un surcoût extrêmement élevé pour l'Association et compromettant ainsi ses activités.

C'est pourquoi, l'Association a sollicité de la Ville de Lyon l'exonération du paiement de la redevance locative annuelle durant deux années pour lui permettre de faire aboutir son projet de réaménagement global du Stade Joseph Boucaud dans les délais souhaités et à un coût supportable pour elle.

Soucieuse de soutenir un tel projet d'intérêt général, il vous est proposé d'accepter d'exonérer l'Association du paiement de deux ans de loyers, soit 80 000 €, dus en vertu du bail emphytéotique administratif du 27 janvier 2012 et de dresser un avenant à cet effet dont l'intégralité des frais afférents seront pris en charge par l'Association.

Il est précisé que l'ensemble des autres dispositions de ce bail emphytéotique administratif reste inchangé.

Vu le bail emphytéotique administratif des 6 et 8 mars 2006 et son avenant du 27 janvier 2012 ;

Vu le bail emphytéotique administratif du 27 janvier 2012 ;

Vu le projet d'avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif du 27 janvier 2012 ;

M. le Maire du 9^e arrondissement ayant été consulté le 9 février 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. L'exonération de deux années de loyer du bail emphytéotique administratif du 27 janvier 2012 à hauteur de 80 000 €, est approuvée.

2. Le projet d'avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif du 27 janvier 2012 portant exonération de deux années de loyer, aux conditions précitées, est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer l'avenant au bail emphytéotique administratif du 27 janvier 2012, ainsi que tous documents y afférents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY